



Séance du Conseil communal du 09 octobre 2019

CONSEIL COMMUNAL

DE

1148 L'ISLE

Point 1. Statutaire.

La séance du Conseil communal débute à 20.15 heures. L'appel fait par le secrétaire montre la présence de 35 Conseillères et Conseillers, 8 Conseillères et Conseillers excusés et 2 Conseillers absents. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement. Le Conseil communal a reçu une interpellation écrite de la part de Mme Isabelle Despland, Conseillère. Nous devons, par conséquent, modifier l'ordre du jour. Celui-ci est modifié et accepté à l'unanimité. Les Conseillères et Conseillers ont tous reçu le procès-verbal de la séance du 18 juin 2019. La lecture du procès-verbal n'est pas demandée. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, moins une abstention.

Point 2. Préavis 05/2019. Demande de crédit d'étude de CHF 97'000 TTC pour l'élaboration d'un projet de transformation du bâtiment de l'Ancienne Gendarmerie, rue de Chabiez 1.

M. Jacques Chollet, Conseiller, lit le rapport de la commission technique. M. Jean Stocker et M. Christian Salomon, Conseillers, lisent le rapport de la commission des finances.

M. Denis Baudat, Conseiller, demande quelles répercussions architecturales impacteront ce bâtiment en classe 2. M. Claude Rosat, Municipal, lui répond que nous devons maintenir la nature du bâtiment et obtenir l'accord des services compétents.

Mme Magali Donzé, Conseillère, constate que le crédit d'étude est très élevé et s'interroge sur la finalité de l'usage de ces futurs locaux, ainsi que de la plus-value, liée à cette étude, lors d'une éventuelle vente de ce bâtiment. M. Claude Rosat, Municipal, lui répond que la Municipalité a contacté plusieurs bureaux d'architectes et ont choisi celui qui s'approchait le plus du cahier des charges établi.

Mme Magali Donzé, Conseillère demande quel sera le coût final des travaux. M. Claude Rosat, Municipal précise qu'il s'agit d'un bâtiment de 2400 m³ et que le coût des travaux est estimé à 1'500'000 Frs. Dans le cadre de ces travaux, nous préserverons les infrastructures utiles et intéressantes sur le plan architectural. Mme Magali Donzé, Conseillère, demande quelle sera la nature des travaux et le gain obtenu en terme d'habitabilité. M. Claude Rosat, Municipal, répond que le mandat donné au bureau d'architecte devra répondre à cette question et qu'un futur préavis sera présenté pour la réalisation de ces travaux. M. Claude Rosat, Municipal, précise que des contacts ont été pris avec la DGIP concernant, par exemple, la possibilité d'ouverture dans le toit et l'aménagement des combles.

M. François Bessard, Conseiller, demande si un cabinet médical est prévu. M. Claude Rosat, précise que la Municipalité souhaiterait la présence d'un médecin à L'Isle.

M. Alain Geiser, Conseiller, demande si nous aurions pu faire seulement un avant-projet. M. Claude Rosat, Municipal, lui répond que la Municipalité a fait le choix de faire un projet abouti prêt pour être mis à l'enquête. M. Alain Geiser, Conseiller, lui répond qu'il n'est pas favorable à cette démarche, car il préférerait un avant-projet sur lequel le Conseil communal pourrait alors se prononcer.

M. Jürg Hostettler, Président, propose à M. Alain Geiser, Conseiller, de déposer un amendement. M. Claude Rosat, Municipal, précise que si l'on opte pour un avant-projet, nous n'aurons pas les détails techniques de la réalisation, par exemple, circuit eau chaude et froide, électricité, écoulement, etc. Lorsque ce projet d'étude sera établi, nous porterons à votre connaissance ces plans. Ceci afin de les soumettre à votre critique et vos suggestions. Si nous obtenons votre approbation, nous pourrions alors déposer un préavis de réalisation des travaux. M. Jean Stocker, Conseiller, se rallie au préavis tel que présenté. M. Pascal Failletaz, Conseiller, propose que le Conseil communal pourrait se prononcer sur la volonté de réaliser ces travaux. M. Claude Rosat, Municipal, lui répond que le Conseil a déjà fait ce choix par le passé. M. Eric Hostettler, Municipal, explique que l'on n'est pas une commune où l'on peut s'offrir des études sans les réaliser et appuie les arguments de M. Claude Rosat, Municipal. M. François Bessard, Conseiller, appuie les démarches de la Municipalité et pense que de faire un avant-projet, nous fera perdre du temps.

M. Jürg Hostettler, Président, demande à M. Alain Geiser, Conseiller, s'il désire déposer un amendement. M. Alain Geiser, Conseiller, dépose l'amendement suivant :

'Proposition d'étude de plusieurs avant-projets comportant une étude complète de l'état du bâtiment'.

M. Jean Stocker et M. Alain Geiser, Conseillers, proposent alors un sous-amendement :

'Proposition de demander à la Municipalité de chiffrer le coût de la réalisation de plusieurs avant-projets lors d'un prochain Conseil communal'.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique, précise que si l'on demande l'élaboration de trois avant-projets, nous aurons les mêmes frais que pour le préavis actuel, mais sans tous les détails de réalisation qui nous permettraient une mise à l'enquête.

Mme Magali Donzé, Conseillère, désire déposer une alternative. M. Jürg Hostettler, Président, lui explique qu'il s'agit alors d'un nouvel amendement.

Mme Isabelle Despland, Conseillère, prend la parole pour expliquer que chaque entité politique à ses propres compétences. Mme Isabelle Despland, Conseillère, considère que le préavis proposé est extrêmement cher, mais elle adhère à la démarche municipale et respecte cet amendement. Mme Magali Donzé, Conseillère, retire sa proposition de déposer un amendement. M. Jean Stocker, Conseiller, rejoint la proposition de la Municipalité.

M. Jacques Chollet, Conseiller, remercie Mme Isabelle Despland, Conseillère, pour son intervention et appuie la remarque de Mme Anne-Lise Rime, Syndique, et invite le Conseil communal à refuser l'amendement de M. Alain Geiser.

M. Jean-Bernard Giroud, Conseiller, exprime son accord avec M. Jacques Chollet, Conseiller, et propose aussi au Conseil communal de refuser cet amendement.

M. Denis Baudat, Conseiller, renforce les dires de ces préopinants. Il propose donc de refuser l'amendement.

Après vote du Conseil communal, l'amendement est rejeté par 34 voix contre et une voix pour.

Après lecture des conclusions et vote du Conseil communal, le préavis 05/2109 est accepté par 34 voix pour et une voix contraire.

Point 3. Préavis 06/2019. Arrêté d'imposition 2020.

M. Jean Stocker, Conseiller, lit le rapport de la commission des finances.

M. Jean-Bernard Giroud, Conseiller, demande ce que 0,5 point représente. Mme Rime, Syndique, lui explique que cela implique environ 10.- par habitant et 11'500.- pour la Commune.

Mme Isabelle Despland, Conseillère, fait part de ses réflexions sur la gestion communale et sur les économies prévisionnelles. Pour ce faire, Mme Isabelle Despland, Conseillère, désire déposer un amendement. Mme Anne-Lise Rime, Syndique, explique les raisons de cette gestion guidée par la prudence et par de futures dépenses. Elle laisse la liberté de décision au Conseil communal.

Mme Isabelle Despland, Conseillère, propose l'amendement suivant :

'Proposition du taux à 74,5 en place de 75'.

La discussion est ouverte sur cet amendement. M. François Bessard, Conseiller, fait remarquer que ce taux a un impact sur la péréquation. Mme Véronique Grandjean, Boursière, nous informe que l'endettement de la commune est de 11'900'000 Frs.

M. Jacques Chollet, Conseiller, propose d'appuyer la prudence et la proposition de la Municipalité.

M. Jean-Bernard Giroud, Conseiller, fait remarquer que nous adoptons chaque année ce taux et que les corrections peuvent se faire annuellement.

Mme Véronique Grandjean, Boursière, nous fait remarquer que chaque fois que nous abaissons un point d'impôt, nous payons 20'000 Frs de plus à la péréquation. A la vue de la RIE3 vaudoise, nos 70'000.- sont déjà quasiment dépensés. La discussion sur l'amendement est close. Après vote du Conseil communal, celui-ci est classé par 34 voix contre et 1 voix pour.

Plus de questions. La discussion est close sur le préavis 06/2019. Le préavis 06/2019 est accepté par 33 voix pour, 1 voix contraire et 1 abstention.

Point 4. Interpellation de Mme Isabelle Despland.

Mme Despland, Conseillère, a déposé une interpellation signée auprès du Conseil communal. M. Jürg Hostettler, Président, rappelle les règles qui régissent le fonctionnement des interpellations. Mme Isabelle Despland lit son interpellation concernant les dépenses extra-budgétaires de la Municipalité. Celle-ci est déposée dans les archives du Conseil communal. Trois Conseillers-ères appuient son interpellation. Celle-ci est donc classée, selon les règles en vigueur. Mme Isabelle Despland, Conseillère, demande que son interpellation soit transformée, selon règlement, en question écrite à la Municipalité.

Point 5. Communication de la Municipalité.

M. Claude Rosat, Municipal, nous informe que les travaux d'extension du CAD, route des Mousses, est en attente de la signature des contrats d'utilisateurs. Concernant la réhabilitation du beffroi de l'église, des recherches ont été faites auprès de différentes entreprises et ingénieurs. Nous avons reçu, à ce jour, une proposition d'honoraires. Nous allons réaliser une étude sérieuse pour effectuer des travaux de qualité. Les citernes de Châtel sont, suite aux travaux effectués, en parfait état de fonctionnement.

M. Jean-Louis Bapst, Municipal, nous apprend qu'un drapeau olympique orne la façade sud du Château. Il restera en place jusqu'au 22 janvier 2020. M. Jean-Louis Bapst, Municipal, a assisté à une cérémonie au stade Pierre de Coubertin en compagnie de deux jeunes de la Commune.

M. Steve Baudat, Municipal, rapporte les conclusions des recherches concernant la dernière pollution de l'eau potable. Nous avons pu identifier un problème dans les captages à Mont-la-ville. Il s'agit d'infiltrations polluantes dans des sols craquelés par la sécheresse. Pour pallier à ce problème, une filtration à UV va être installée.

Nous avons signé un contrat, concernant les eaux usées, avec la Commune de Mauraz. Celles-ci seront traitées à L'Isle.

M. Eric Hostettler, Municipal, les travaux AF ont débuté par la montée de Châtel, ainsi que par la réfection des collecteurs. Divers travaux de surface sont entrepris sur les routes communales. Concernant le parc naturel Jura Vaudois, le plan de gestion 2020-2024 a été accepté par l'assemblée générale. L'Office fédéral de l'environnement nous a accordé les crédits demandés pour mettre en pratique ce plan de gestion.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique, nous informe que nous accueillons les élèves de 7 et 8^{ème} année. Nous mettons à disposition 4 classes, la 5^{ème} n'est pas complète. Elle est utilisée comme classe de dégroupement et pour les études surveillées. Un accueil de midi est organisé dans le réfectoire de l'abri PC. Trois personnes sont présentes pour encadrer les enfants. Au niveau du secondaire, nous sommes dans une situation transitoire, nous ne faisons plus partie d'une association scolaire secondaire et nous avons des accords transitoires avec La Sarraz et Cossonay. Les travaux du complexe des Chavannes ont débuté. La cérémonie de la pose de la première pierre aura lieu probablement en février ou en mars. Le site internet www.complexedeschavannes.ch permet de découvrir les travaux en cours. Le Conseil est remercié pour les décisions et les débats de cette séance.

Point 6. Communication du bureau du Conseil.

M. Jürg Hostettler, Président, remercie les participants à la sortie du Conseil communal et propose de reconduire la formule, à la même période, l'année prochaine.

Pour les élections fédérales, nous avons besoin de 7 personnes en plus pour assurer le dépouillement du 20 octobre. Nous avons reçu une lettre de M. Pierre Antoine Grisoni, à L'Isle, concernant la sécurité routière de la rue de La Potale. M. Jürg Hostettler, Président, lit ce courrier et le transmet à la Municipalité.

Point 7. Propositions individuelles.

Mme Estelle Bernard demande quelle est la situation du drapeau olympique. M. Jean-Louis Bapst, Municipal, lui répond qu'il a été acheté et est la propriété de L'Isle.

M. François Bessard, Conseiller, demande un prolongement de la ligne blanche continue devant la laiterie. M. Eric Hostettler, Municipal, nous informe que le MBC envisage d'effectuer des travaux et qu'une réflexion approfondie permettra de résoudre ce problème.

M. Philippe Currat, Conseiller, fait remarquer le bel esprit démocratique des débats de cette séance.

La séance est levée à 22.05 heures.

La prochaine séance du Conseil communal est fixée au **10 décembre 2019 à 19.15 heures.**

Jürg Hostettler



Président du conseil communal



Daniel Pasche



Secrétaire